

Le Discours de la servitude volontaire au XXI^{ème} siècle :

application au recrutement de certains demandeurs d'emploi

Auteur

Mainier E.

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (FRANCE)

Email : emainier@me.com

Résumé

On démontre ici que la notion de servitude volontaire développée par Étienne de La Boétie au XVI^e siècle dans le *Discours de la servitude volontaire* est une notion toujours d'actualité et qu'elle peut encore s'appliquer à des situations de recrutement de certains demandeurs d'emploi, qu'ils soient au chômage ou en situation de vouloir changer de poste et ce, dans un contexte où le chômage en France est massif et où la logique compétence tend à devenir hégémonique, particulièrement au sein des grandes entreprises.

Après avoir relaté l'évolution historique de la notion de servitude et réalisé l'exégèse du texte écrit par La Boétie, nous tentons de comprendre comment et pourquoi des hommes et des femmes se maintiennent toujours en situation de désir de servitude volontaire.

Mots-clés : servitude volontaire - coutume - désir - éducation - compétences - demandeurs d'emploi

Abstract

We demonstrate here that the notion of voluntary servitude developed by Étienne de La Boétie in the XVIth century in the *Discourse on voluntary servitude* is still a current concept and that it can still be applied to employment recruitment situations, whether unemployed or just seeking to change job, in a context where unemployment in France is massive and where the logic of skills tends to become hegemonic, particularly within large companies.

After recounting the historical evolution of the concept of servitude and carrying out the exegesis of the text written by La Boétie, we try to understand how and why men and women always keep themselves in a situation of desire for voluntary servitude.

Keywords: voluntary servitude - custom - desire - education - skills - job seekers

Resumen

Demostramos aquí que la noción de servidumbre voluntaria desarrollada por Étienne de La Boétie en el siglo XVI en el Discurso sobre la servidumbre voluntaria sigue siendo un concepto actual y que todavía puede aplicarse a situaciones de reclutamiento de ciertos solicitantes para empleo, ya sea que estén desempleados o que solo quieren cambiar de trabajo, en un contexto donde el desempleo en Francia es masivo y donde la lógica de las habilidades tiende a volverse hegemónica, particularmente dentro de las grandes empresas.

Después de contar la evolución histórica del concepto de servidumbre y llevar a cabo la exégesis del texto escrito por La Boétie, tratamos de entender cómo y por qué los hombres y las mujeres siempre se mantienen en una situación de deseo de servidumbre voluntaria.

Palabras clave: servidumbre voluntaria - costumbre - deseo - educación - habilidades - solicitantes de empleo

Resumo

Demonstramos aqui que a noção de servidão voluntária desenvolvida por Étienne de La Boétie no século XVI no Discurso sobre servidão voluntária ainda é um conceito atual e que ainda pode ser aplicado a situações de recrutamento de certos candidatos a candidatos. emprego, estejam eles desempregados ou em situação de querer mudar de emprego, em um contexto em que o desemprego na França é maciço e em que a lógica das habilidades tende a se tornar hegemônica, principalmente nas grandes empresas.

Após recontar a evolução histórica do conceito de servidão e realizar a exegese do texto de La Boétie, procuramos entender como e por que homens e mulheres sempre se mantêm em uma situação de desejo de servidão voluntária.

Palavras-chave : servidão voluntária - costume - desejo - educação - habilidades - quem procura emprego

Le Discours de la servitude volontaire au XXI^{ème} siècle : application au recrutement de certains demandeurs d'emploi

1. La servitude : une notion toujours d'actualité ?

La servitude, issue du latin *servus* signifiant « esclave », est une notion qui évolue en fonction des conditions économiques et sociales d'une période donnée de l'Histoire. C'est ainsi qu'à l'époque antique, les Romains considéraient l'esclavage comme un état d'absence totale de liberté. Les esclaves n'étaient pas reconnus comme des citoyens, mais comme des hommes-objets, des hommes-marchandises, que l'on pouvait acheter et vendre en fonction de sa fortune et de ses besoins. Rendant souvent de précieux services, il était possible de les affranchir selon le bon vouloir de ceux à qui ils appartenaient. Une fois affranchis, les esclaves passaient alors du statut d'individus non libres à celui d'humains libres.

Il nous faut dès maintenant préciser que d'aucuns pourraient objecter que traiter de l'esclavage n'a strictement aucun rapport avec la servitude et qu'il s'agit de notions bien distinctes. Nous démontrerons qu'à l'aube du XXI^e siècle une institution européenne, et non des moindres, établit toujours des liens étroits entre ces deux statuts et que la servitude a toujours cours en France.

En reprenant le cours de l'Histoire, on peut dire que c'est au Moyen Âge que l'on rencontre véritablement l'état de servitude. Cette notion correspond à l'état d'une personne qui porte le statut de serf.

Le servage s'éloigne de l'esclavage dans la mesure où « si l'esclave romain était considéré comme bestial, l'esclave de l'époque carolingienne est reconnu comme étant homme, pourvu d'une âme. Mais étroitement soumis à son maître, il n'a pas de personnalité juridique ; il ne peut rien posséder, ne peut se marier, ne peut faire le service militaire ni devenir clerc.

En revanche, le serf a une personnalité juridique. Bien que non libre, il ne peut être vendu. De plus, il peut posséder des biens, hors du domaine ou hors de la seigneurie ; il peut également se marier.

Ainsi, l'esclave est la chose du maître ; tandis que le serf a, avec son maître, des devoirs réciproques, le maître s'engageant pour sa part à le protéger. »¹

¹ Encyclopédie Larousse, « *Esclaves et serfs* », <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/servage/91536> (Consulté en août 2019).

Généralement, le serf est un paysan qui cultive une manse, c'est-à-dire un lopin de terre, appartenant au seigneur auquel il est attaché de manière héréditaire.

En France, Louis X, avec son Édît du 3 juillet 1315, commence à mettre partiellement fin au servage.

Au XV^e siècle, les seigneurs français sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre due à la peste et aux nombreuses guerres. Ils préfèrent alors louer leurs terres à des hommes soi-disant libres.

Au XVIII^e siècle, dans le cadre de l'Édit du 8 août 1779, Louis XVI met fin au servage. Toutefois, cet Édît ne fut pas entièrement suivi d'effets réels et généralisés.

Il faudra attendre que le Code civil des Français soit promulgué par Napoléon Bonaparte le 31 mars 1804 pour soi-disant voir disparaître la servitude, alors qu'en réalité, ce même code civil ne donne qu'une définition de la servitude, mais ne l'interdit pas.

Il est donc nécessaire de préciser que c'est l'Organisation des Nations Unies qui a mis définitivement un terme sur le plan juridique au servage avec la signature par les États membres de la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage le 30 avril 1956. Elle stipule ainsi dans son article 1^{er} que *« chacun des États parties à la présente Convention prendra toutes les mesures, législatives et autres, qui seront réalisables et nécessaires pour obtenir progressivement et aussitôt que possible l'abolition complète ou l'abandon des institutions et pratiques suivantes, là où elles subsistent encore, qu'elles rentrent ou non dans la définition de l'esclavage qui figure à l'article premier de la Convention relative à l'esclavage signée à Genève le 25 septembre 1926 : [...] »*

b) Le servage, c'est-à-dire la condition de quiconque, est tenu par la loi, la coutume ou un accord, de vivre et de travailler sur une terre appartenant à une autre personne et de fournir à cette autre personne, contre rémunération ou gratuitement, certains services déterminés, sans pouvoir changer sa condition. »²

² Nations Unies, Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage adoptée par une conférence de plénipotentiaires réunie en application des dispositions de la résolution 608 (XXI), Genève, 7 septembre 1956, <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/SupplementaryConventionAbolitionOfSlavery.aspx>. (Consulté en août 2019).

On s'attendrait donc à ce que toutes les formes de servitude aient disparu des pratiques sociétales et économiques européennes, voire mondiales pour les États signataires. Or, l'analyse du guide sur l'article 4 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme³ en date du 30 avril 2019 montre qu'il n'en est rien.

« 15. La « servitude » telle qu'entendue par la Convention s'analyse en une obligation de prêter ses services sous l'empire de la contrainte et est à mettre en lien avec la notion d'esclavage.

16. En ce qui concerne la notion de « servitude », elle recouvre une « forme de négation de la liberté particulièrement grave ». Elle englobe « en plus de l'obligation de fournir à autrui certains services (...) l'obligation pour le « serf » de vivre sur la propriété d'autrui et l'impossibilité de changer sa condition » [...].

17. La Cour observe que la servitude constitue une forme particulière de travail forcé ou obligatoire ou, en d'autres termes, un travail forcé ou obligatoire « aggravé ». En fait, l'élément fondamental qui distingue la servitude du travail forcé ou obligatoire, au sens de l'article 4 de la Convention, est le sentiment des victimes que leur condition est immuable et que la situation n'est pas susceptible d'évoluer. La Cour juge qu'il suffit que ce sentiment repose sur les éléments objectifs précités ou soit suscité ou entretenu par les auteurs des agissements [...].

18. À cet égard, la Cour souligne que la servitude domestique est une infraction spécifique distincte de la traite et de l'exploitation, qui suppose une dynamique complexe, avec des formes ouvertes de contrainte, et d'autres, plus subtiles, visant à obtenir la docilité [...].

19. Dans [une affaire contre la France], la Cour a considéré que la requérante avait été tenue en servitude au motif que, outre le fait qu'elle était tenue d'effectuer un travail forcé, il s'agissait d'une mineure sans ressources, vulnérable et isolée sans moyen de vivre ailleurs que

³ Article 4 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme :

« Interdiction de l'esclavage et du travail forcé »

1. Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude ;

2. Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire.

3. N'est pas considéré comme « travail forcé ou obligatoire » au sens du présent article :

a) tout travail requis normalement d'une personne soumise à la détention dans les conditions prévues par l'article 5 de la présente Convention, ou durant sa mise en liberté conditionnelle ;

b) tout service de caractère militaire ou, dans le cas d'objecteurs de conscience dans les pays où l'objection de conscience est reconnue comme légitime, à un autre service à la place du service militaire obligatoire ;

c) tout service requis dans le cas de crises ou de calamités qui menacent la vie ou le bien-être de la communauté ;

d) tout travail ou service formant partie des obligations civiques normales. », https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf. (Consulté en août 2019).

chez les gens pour lesquels elle travaillait, où elle était à leur merci et dépendait entièrement d'eux puisqu'elle était privée de sa liberté de circulation et n'avait pas de temps libre [...]. »⁴

En d'autres termes, la Cour Européenne des Droits de l'Homme admet que la servitude est une notion toujours d'actualité et qu'il existe un lien véritable entre servitude et esclavage.

Compte tenu des arguments que nous venons de développer, nous considérons que nous ne pouvons pas faire l'économie de réaliser l'exégèse du *Discours de la servitude volontaire* écrit par Étienne de La Boétie au XVI^e siècle afin de comprendre sa pensée et les effets contemporains que la servitude peut induire chez certaines personnes en quête d'un nouveau poste ou d'un premier emploi.

2. Analyse de la servitude volontaire selon Étienne de La Boétie

Lorsque l'on s'attache à l'étude du *Discours de la servitude volontaire*, on s'aperçoit qu'Étienne de La Boétie promeut l'idée que la servitude est volontaire, que les hommes éprouvent le désir de se soumettre et que la liberté peut se nier elle-même. Toutes ces affirmations reposent sur le fait que les peuples sont, selon lui, volontairement soumis à la tyrannie, ce qui est loin, il faut l'admettre, d'être évident de prime abord. Nous sommes en effet face à un acte qui se fait normalement délibérément, de façon intentionnelle, ce qui devrait logiquement et définitivement nous éloigner de la question de l'hétéronomie, c'est-à-dire des règles comportementales dictées de l'extérieur.

Or, La Boétie entame son *Discours de la servitude volontaire* en affirmant que « *c'est un extrême malheur que d'être un sujet à un maître, duquel⁵ on ne se peut jamais assurer qu'il soit bon, puisqu'il est toujours en sa puissance d'être mauvais quand il voudra.* »⁶ L'auteur veut donc comprendre « *comme il se peut faire que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, tant de nations endurent quelquefois un tyran seul, qui n'a sa puissance que celle qu'ils lui donnent ; qui n'a de pouvoir de leur nuire, sinon qu'ils ont pouvoir de l'endurer ; qui ne saurait leur faire mal aucun, sinon lorsqu'ils aiment mieux le souffrir⁷ que lui contredire.* »⁸

⁴ Guide sur l'article 4 de la Convention - Interdiction de l'esclavage et du travail forcé, https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Art_4_FRA.pdf. (Consulté en août 2019).

⁵ *Duquel* : dont.

⁶ La Boétie E., *Discours de la servitude volontaire*, 1576, Paris : Flammarion, 2016, p. 108.

⁷ *Souffrir* : supporter.

⁸ La Boétie : p. 108-109.

Cet extrait nous invite à nous interroger sur les motivations qui nous animent dès lors que l'on décide de confier notre vie à un tyran ou, en des termes plus actuels, à un chef. Autrement dit, comment se fait-il que nous puissions adhérer de plein gré à la servitude volontaire et la désirer, sachant qu'il existe trois sortes de tyrans : « *les uns ont le royaume par élection du peuple, les autres par la force des armes, les autres par succession de leur race.*⁹ »¹⁰ ?

2.1. Les mécanismes à l'œuvre dans le processus du désir de servitude volontaire

Pour Étienne de La Boétie, cette soumission volontaire n'a pas seulement à voir avec la lâcheté et la couardise, raisons qui pourraient très bien s'entendre dans le cadre de ce phénomène. « *Ce sont [...] les peuples mêmes qui se laissent ou plutôt se font gourmander¹¹, puisqu'en cessant de servir ils en seraient quittes ; c'est le peuple qui s'asservit, qui se coupe la gorge, qui, ayant le choix ou d'être serf ou d'être libre, quitte la franchise et prend le joug, qui consent à son mal, ou plutôt le pourchasse.* »¹²

Pour comprendre l'attitude du peuple face à un tyran, l'exégèse du *Discours* montre qu'il existe des mécanismes précis qui sont à l'œuvre pour que les hommes consentent à leur propre servitude.

2.1.1. La coutume ou l'habitude

Selon La Boétie, la première cause de la servitude volontaire est la coutume, que l'on pourrait aussi nommer habitude : « *la première raison de la servitude volontaire, c'est la coutume.* »¹³
« *Si nous vivions avec les droits que la nature nous a donnés et avec les enseignements qu'elle nous apprend, nous serions naturellement obéissants aux parents, sujets à la raison, et serfs de personne. De l'obéissance que chacun, sans autre avertissement que de son naturel, porte à ses père et mère, tous les hommes en sont témoins, chacun pour soi ; de la raison, si elle naît avec nous, ou non. [...] Il y a dans notre âme quelque naturelle semence de raison, laquelle, entretenue par bon conseil et coutume, florit¹⁴ en vertu, et, au contraire, souvent ne pouvant durer contre les vices survenus, étouffée, s'avorte.* »¹⁵

⁹ *Par succession de leur race* : par héritage ou par hérédité.

¹⁰ La Boétie, 121.

¹¹ *Gourmander* : traiter durement

¹² La Boétie, 113-114.

¹³ La Boétie, 130.

¹⁴ *Florit* : fleurit.

¹⁵ La Boétie, 117-118.

Pour étayer son propos, il prend l'exemple suivant : tels des chevaux auxquels on a imposé la selle et le harnais et qui croient avoir toujours vécu de la sorte, les hommes se persuadent, comme leurs parents et ascendants, que la servitude est coutumière. Il s'agit de ce qu'ils ont toujours vu et vécu. Pourquoi alors faudrait-il changer d'attitude ? Nul besoin ne se fait ressentir chez la majorité des hommes de vouloir vivre libres contrairement à ceux qui sont proches du pouvoir et donc avertis quant au fonctionnement d'un régime tyrannique. Autrement dit, la soumission est un processus qui se renouvelle de façon immuable. Il s'agit d'une démission des hommes qui se renforce dans le temps. C'est ainsi que « *la liberté leur est toute ôtée, sous le tyran, de faire, de parler et quasi de penser ; ils deviennent tous singuliers en leurs fantaisies*¹⁶. »¹⁷

Toutefois, la coutume n'est pas seule en cause. Étienne de La Boétie considère qu'une autre raison amène les hommes à consentir à leur propre servitude. Ils renoncent à leur désir de liberté. En d'autres termes, il semblerait qu'il existe une forme de prolongement, de renforcement de la coutume par le phénomène psychologique qu'est le désir.

2.1.2. Un paradoxe : le renoncement des hommes à leur désir de liberté

Pour La Boétie, la liberté n'est pas un droit comme les autres. Il s'agit d'un droit naturel. Pour étayer son propos, il s'appuie sur les réactions des animaux pris au piège, empêchés de vivre en toute liberté. Ainsi, lorsque l'on capture des bêtes, ces dernières « *font si grande résistance d'ongles, de cornes, de becs et de pieds, qu'elles déclarent assez combien elles tiennent cher*¹⁸ *ce qu'elles perdent ; puis, étant prises, elles nous donnent tant de signes apparents de la connaissance qu'elles ont de leur malheur, qu'il est bel à voir*¹⁹ *que ce leur est plus langueur que vivre, et qu'elles continuent leur vie plus pour plaindre leur aise perdue que pour se plaire en servitude.* »²⁰

Au XVI^e siècle, on ignorait les connaissances relatives à la conscience des animaux. De même, au XVII^e siècle, René Descartes niait farouchement cette capacité qui leur était attribuée.

Aujourd'hui, les diverses observations et expériences menées par des spécialistes du comportement animal et des neurosciences, pour ne citer que ces quelques disciplines,

¹⁶ Leurs pensées, leurs rêveries, pour n'être pas partagées, les isolent du reste des hommes. Cette singularité de l'homme éclairé tout seul est aussi une idée importante du *Discours* : la sagesse ne suffit pas, il faut également un partage, un échange entre hommes avisés. (Note de l'édition utilisée p. 132.)

¹⁷ La Boétie, 132.

¹⁸ *Elles tiennent cher* : elles estiment précieux.

¹⁹ *Bel à voir* : clair.

²⁰ La Boétie, 120.

tendent à valider l'analyse de La Boétie. Au même titre que les hommes, certains animaux comme les mammifères, les oiseaux ou encore le poulpe, possèdent une conscience, certes différente de la nôtre, mais une conscience tout de même. En fait, tout dépend du degré de conscience auquel on fait référence.

Étienne de La Boétie continue d'affirmer que « *toutes choses qui ont sentiment, dès lors qu'elles l'ont, sentent le mal de la sujétion et courent après la liberté [...], quelle malencontre²¹ a été cela qui a pu tant dénaturer l'homme, seul né, de vrai, pour vivre franchement, et lui faire perdre la souvenance²² de son premier être et le désir de le reprendre ?* »²³

Étant donné que l'homme est un être doué d'émotions en général et de désir en particulier, il serait logique qu'il ressente le malheur de la sujétion et qu'il recherche et chérisse à tout prix la liberté. Or, La Boétie affirme le contraire. Selon lui, l'homme a perdu le souvenir de la liberté et il désire la servitude comme mode d'existence. Il a donc été entièrement dénaturé. On peut donc légitimement s'interroger sur les éléments sur lesquels il se fonde pour affirmer un tel paradoxe. Quel lien peut-il donc y avoir entre le désir de servitude volontaire et ce qui fait disparaître toute forme de mémoire ? Le désir posséderait-il un lien étroit avec la mémoire et le rêve ?

Ces interrogations sont d'importance, car La Boétie fait maintes fois référence au désir dans son *Discours*.

La question qui se pose désormais consiste à savoir si les théories psychanalytiques développées par Freud et par Lacan peuvent nous aider à mieux comprendre cet étonnant paradoxe

2.1.2.1. La question du désir

En se fondant sur l'interprétation des rêves, Sigmund Freud distingue deux contenus relatifs aux rêves : un contenu latent, c'est-à-dire inconscient, et un contenu manifeste qui demeure dans la mémoire consciente. Lorsqu'il approfondit cette question, il isole trois catégories de rêves : « *les rêves clairs et raisonnables qui semblent emprunter directement à notre vie psychique consciente ; [...] Le groupe des rêves raisonnables dont le sens, quoique parfaitement clair, ne laisse pas de nous étonner parce que rien en nous ne justifie de telles*

²¹ *Malencontre* : mauvaise rencontre, événement fâcheux.

²² *Souvenance* : souvenir

²³ La Boétie, 121.

préoccupations ; [...] Le troisième groupe enfin comprend les rêves qui manquent à la fois de sens et de clarté, qui sont incohérents, obscurs et absurdes. C'est sous cette forme d'ailleurs qu'ils se présentent le plus souvent. »²⁴

En prenant en compte la notion du refoulement et la question de la déformation du rêve, il aboutit à l'idée *« que les rêves intelligents et raisonnables sont la réalisation non déguisée d'un désir ; en d'autres termes que le désir dont ils nous montrent la réalisation concrète est un désir reconnu par la conscience, insatisfait dans la vie quotidienne. »²⁵*

Il poursuit sa réflexion et écrit que *« l'analyse des rêves confus et inintelligibles nous enseigne quelque chose d'analogue : le fondement de ces rêves est aussi un désir réalisé, désir que les idées latentes nous révèlent. [...] Nous pouvons caractériser ces rêves en disant qu'ils sont les réalisations voilées de désirs refoulés. [...] Enfin vient le rêve qui exprime un désir refoulé, mais ne le déguise pas ou le déguise trop peu. »²⁶*

L'approfondissement de la question du lien qui existe entre désir et mémoire fait dire à Benoît Didier que Freud considère que l'on désire seulement ce que l'on a déjà connu. Plus précisément, il écrit que le *« le désir ne se confond pas avec le besoin comme le pense la tradition philosophique. Si les restes diurnes peuvent jouer le rôle de l'entrepreneur du rêve, c'est le désir inconscient et infantile qui en est « le capitaliste »²⁷. »²⁸*

Dès lors, il s'agit de comprendre comment, dans le cadre des rêves, se déroule un transfert d'argent, un transfert d'énergie latente, entre le capitaliste et l'entrepreneur. La *« réponse à cette question « ne manquera pas de jeter une lumière sur la nature psychique du souhaiter »²⁹, la nature du désir inconscient. »³⁰*

Freud prend l'exemple d'un enfant qui doit assouvir son besoin de nourriture. Ce dernier va alors se mettre à bouger, à s'agiter, à crier, mais tous ses gestes et ses cris ne parviendront pas à calmer sa faim et, finalement, à l'apaiser. La seule satisfaction de son besoin de nourriture ne peut en effet venir que de l'extérieur. Une fois qu'il aura obtenu ce qu'il

²⁴ Freud S. a), *Le rêve et son interprétation*, Traduit de l'allemand par Hélène Legros, Paris : Gallimard, 1925 pour la traduction française, 1978, 27-29.

²⁵ Freud a) 91.

²⁶ Freud a) 91-93.

²⁷ Freud S. b), *L'interprétation du rêve*, Paris : PUF, 2003, OCF. Psychanalyse., vol. IV, 1899-1900, p. 615., cité par Didier B., « Les logiques du désir entre névrose et psychose », *Cahiers de psychologie clinique*, n° 24, 2005/1, 28.

²⁸ Didier, 28.

²⁹ Freud b), 619., cité par Didier, 28.

³⁰ Didier, 28.

réclamait, il sera alors apaisé, mais il gardera en son for intérieur ce qu'il a pu percevoir de l'objet qui l'aura contenté.

Pour Sigmund Freud, « *un constituant essentiel de cette expérience vécue est l'apparition d'une certaine perception (celle de la nourriture, dans notre exemple), dont l'image mnésique reste désormais associée à la trace mémorielle de l'excitation de besoin. Dès que ce besoin survient une nouvelle fois, il se produira, grâce à la connexion établie, une motion psychique qui veut investir de nouveau la perception elle-même, donc à proprement parler rétablir la situation de la première satisfaction. Une telle motion est ce que nous appelons un souhait ; la réapparition de la perception est l'accomplissement de souhait, et le plein investissement de la perception à partir de l'excitation de besoin est la voie la plus courte menant à l'accomplissement de souhait.* »³¹ « *Désirer, c'est donc investir des traces mnésiques.* »³²

Si l'on tient pour exacte la démonstration de Freud, on peut dire que les notions de désir ou, autrement dit, de souhait, et de mémoire sont intimement liées et que sans mémoire, il est impossible de désirer, du moins dans le cadre des rêves. Or, pour Étienne de La Boétie, même si la mémoire est absente de la pensée des hommes, le désir subsiste. Il demeure plein et entier.

On arrive donc ici à un point d'achoppement qu'il nous faut dépasser afin de mieux comprendre le désir de servitude volontaire.

Michel Schneider aborde cette problématique d'un point de vue différent de celui de Freud. Il écrit en effet qu'« *en psychanalyse, on décrit toujours la demande à la mère, mais on s'interroge rarement sur la demande de la mère. Que veut la mère ? Que nous n'ayons aucun désir. Que demande-t-elle ? Que sans fin nous demandions.* »³³

Cette formulation fondée sur la question de la demande ne peut pas ne pas nous renvoyer à l'analyse du désir effectuée par Jacques Lacan.

2.1.2.2. Le désir de l'autre

« *Demander, écrit Lacan, le sujet n'a jamais fait que ça, il n'a pu vivre que par ça.* »³⁴

³¹ Freud b) 619-620.

³² Didier, 29.

³³ Schneider M., *Big Mother. Psychopathologie de la vie politique*, Paris : Éditions Odile Jacob, 2005.

³⁴ Lacan J., *Écrits*, Paris : Éditions du Seuil, 1966, p. 617., cité par Schneider, 117.

Dans ces conditions, si l'on se réfère à l'analyse développée par Benoît Didier à propos de la définition du désir, cette fois envisagée d'un point de vue lacanien, on peut dire avec lui que *« le désir est distingué de la demande et du besoin, il naît précisément de l'écart entre la demande et le besoin. Le désir se formule également d'être celui de l'Autre. »*³⁵

C'est ainsi que l'on peut considérer que le désir des hommes en situation de servitude volontaire émane d'un écart entre la demande et le besoin de l'autre, l'autre étant le tyran. Cela nous permet de démontrer que le désir de servitude est volontaire puisqu'il répond à une demande et à un besoin émanant du tyran qui impose son propre désir à ses sujets. Dit autrement, le désir du tyran, encadré par la demande et le besoin, doit s'exercer dans des rapports sociaux déterminés et déterminants, comme l'est la notion de besoin.

La difficulté rencontrée ici concerne la nature des rapports sociaux qui existaient au XVI^e siècle. Étienne de La Boétie dit que les hommes sont séparés les uns des autres. Sous le joug du tyran, ils n'ont plus de libertés, ce qui implique une absence de communication, de partage, d'altérité et la quasi-impossibilité de penser par eux-mêmes. Pourtant, les hommes ont besoin d'être éclairés et d'échanger pour établir des rapports sociaux ; entendons ici des rapports sociaux entre des sujets et non des rapports sociaux entre des choses.

Cette argumentation fait dire à Benoît Didier que, pour Lacan, *« le désir est [...] la marque d'un sujet non encore advenu à l'humanité, dans la mesure où son désir désire le désir de l'autre comme sa valeur. C'est le moment pivot dans le raisonnement où le désir se « délocalise » du sujet vers l'autre. Désirer un désir (nécessairement autre), c'est à la fois désirer ce que l'autre désire, auquel cas le sujet reste désirant, mais cela signifie également le désir que le désir de l'autre soit ma valeur (désir de reconnaissance). Le désir comme désir de l'autre revient dans cette deuxième signification à « localiser » le désir chez l'autre. Dans le premier cas, le désir porte sur l'autre, dans le second, l'autre est porteur de mon désir. »*³⁶

On se trouve désormais en présence d'une définition du désir qui nous éloigne de tout ce qui a trait aux traces mnésiques et inconscientes développées par Freud et qui laisse la place au désir du désir de l'autre ; dans notre cas, du désir du peuple désirant le désir du tyran.

2.1.3. Une grande absente : l'éducation

Comme nous l'avons précédemment indiqué, les hommes sont séparés les uns des autres et sont dans l'incapacité de penser par eux-mêmes ainsi que de véritablement communiquer

³⁵ Didier, 30.

³⁶ Didier, 31.

entre eux. L'intérêt du tyran est d'empêcher qu'adviennent de tels évènements. Il ne mettra donc jamais en place un système qui permettrait au peuple qu'il dirige de développer la possibilité d'accéder au savoir, aux connaissances, d'échanger à propos d'éléments qu'ils pourraient par exemple apprendre dans des livres et ainsi débattre des vicissitudes du servage, même si « *les livres et la doctrine³⁷ donnent, plus que toute autre chose, aux hommes le sens et l'entendement de se reconnaître et d'haïr la tyrannie.* »³⁸

L'éducation du peuple ne doit absolument pas voir le jour si le tyran veut que la servitude reste toujours la condition d'existence de ses sujets. Les risques d'un désir de liberté et de révolte seraient en effet bien trop importants et bien trop risqués pour lui-même et ses courtisans.

Il faut ajouter que, d'une manière générale, toute stimulation provenant de l'environnement extérieur peut éveiller un désir s'inscrivant dans une temporalité ayant trait au futur. C'est donc avant que ce moment n'advienne que le tyran doit agir. En prenant les décisions qui lui permettent d'étouffer dans l'œuf tout désir de liberté chez ses sujets, il se protège et protège sa domination sans partage. Les quelques individus qui ont accès à l'éducation se trouvent donc contraints d'apprendre ce que le tyran veut bien autoriser. Une éducation tronquée, dictée par le tyran lui-même, empêche les rares élus de disposer des connaissances suffisantes pour résister au processus de servitude volontaire. Le savoir est considéré comme dangereux. Ainsi, pour La Boétie, « *l'on ne peut pas nier que la nature n'ait en nous bonne part, pour nous tirer là où elle veut et nous faire dire bien ou mal nés ; mais s'il faut-il confesser qu'elle a en nous moins de pouvoir que la coutume : pour ce que le naturel, pour bon qu'il soit, se perd s'il n'est entretenu ; et la nourriture³⁹ nous fait toujours de sa façon, comment que ce soit⁴⁰, malgré⁴¹ la nature. Les semences de bien que la nature met en nous sont si menues et glissantes qu'elles ne peuvent endurer le moindre heurt de la nourriture contraire ; elles ne s'entretiennent pas si aisément comme elles s'abâtardissent, se fondent et viennent à rien.* »^{42,43}

³⁷ *Doctrine* : éducation ou bonnes lettres.

³⁸ La Boétie, 131.

³⁹ *Nourriture* : apprentissage, instruction, éducation.

⁴⁰ *Nous fait toujours de sa façon, comment que ce soit* : nous transforme à sa guise, quoi qu'il en soit

⁴¹ *Malgré* : malgré.

⁴² *Viennent à rien* : disparaissent

⁴³ La Boétie, 124-125.

Quel que soit le tyran, tout est mis en œuvre pour que le peuple soit suffisamment coupé d'une partie du savoir nécessaire à la compréhension du système politique mis en place, ce qui l'empêche de choisir, notamment de choisir le chemin de la révolte nécessaire à la (re)conquête de la liberté. Si quelques hommes parviennent à raisonner librement et à chérir la liberté, ils se trouvent toujours contraints et/ou trompés. Ils redeviennent alors comme leurs semblables et se trouvent obligés de renoncer à leur désir de liberté. Le système est ainsi organisé qu'ils n'ont pas d'autre choix que d'obéir. Ainsi, les « *élus, comme s'ils avaient pris les taureaux à dompter, ainsi les traitent-ils ; les conquérants en font comme de leur proie ; les successeurs pensent d'en faire ainsi que de leurs naturels esclaves.* »⁴⁴

En poursuivant l'analyse de la pensée de La Boétie, on s'aperçoit que l'éducation est intimement liée à la manipulation des esprits. Elle pourrait pourtant servir de rempart à cette manipulation, mais comme elle n'a pas lieu d'exister, le processus de servitude volontaire peut continuer à se dérouler sans peine

2.1.4. La manipulation des esprits

Pour Étienne de La Boétie, l'une des plus importantes causes de la servitude volontaire réside dans le fait que le tyran influence l'esprit de ses sujets en agissant directement sur les faiblesses de leur imagination. Comme nous l'avons précédemment vu, il y a d'abord l'habitude ou, dit autrement, la coutume, qui endort le peuple. Puis vient la phase de l'enchantement des esprits. Il ne s'agit là ni plus ni moins que de manipulation mentale. Ainsi, les peuples sont « *non pas contraints par une plus grande force, mais aucunement*⁴⁵ [...] *enchantés et charmés*⁴⁶. »⁴⁷

Dans le cadre de la manipulation, il convient également de ne pas négliger la notion de ruse. D'ailleurs, La Boétie ne s'y trompe pas puisqu'il considère que les tyrans abêtissent leurs sujets par l'utilisation de la ruse.⁴⁸ Et la ruse correspond souvent à une stratégie destinée à rendre l'autre bête. Ainsi, d'après Marilia Amorim, « *la bêtise individuelle est un droit et, aussi étonnant que cela puisse paraître, un devoir. Un droit, car personne ne peut s'exempter d'être*

⁴⁴ La Boétie, 123.

⁴⁵ *Aucunement* : ici, quelque peu.

⁴⁶ *Enchantés et charmés* : comme s'ils étaient sous le coup d'un enchantement ou d'un charme magique.

⁴⁷ La Boétie, 109.

⁴⁸ La Boétie, 136.

bête de temps en temps. Un devoir, car il faut toujours en passer par là quand on prétend comprendre quelque chose.

Par contre, la bêtise collective, ou plutôt, l'entreprise collective qui cherche à nous rendre bêtes est un effet de pouvoir. [...] [Or], une certaine forme actuelle de Mètis, [une intelligence rusée], permet non pas de donner la parole à un interlocuteur (comme tout bon espace démocratique est supposé le permettre), mais littéralement de la lui prendre et de parler ainsi à sa place. [...] Sans pouvoir savoir, l'autre ne peut que subir bêtement l'action du rusé. [...] La ruse agit en douce. Indifférente aux processus de singularisation par lesquels un sujet se reconnaît face à un autre, la logique de la survie instaure un rapport duel à l'intérieur duquel l'autre est envisagé dans la perspective d'un c'est lui ou c'est moi et non pas lui et moi. »⁴⁹ Il existe donc dans ce dernier cas une absence de reconnaissance de l'autre, ce qui nous permet dès à présent de préciser que le phénomène de la réification ne peut exister que dans le cadre d'une absence de reconnaissance de l'autre. Seuls les sentiments d'empathie et de sympathie peuvent éloigner les hommes de toute forme de chosification amenant à la barbarie, à l'esclavage, à la servitude, pour ne citer que ces quelques exemples.⁵⁰ Autrement dit, il faut que ces deux émotions soient réunies et ressenties à l'égard de l'autre pour servir de « contrepoison » à la réification.

Cela étant dit, il faut également considérer que la notion de manipulation peut être envisagée sous deux aspects : d'un côté, elle correspond au fait de tenir, de toucher, de manœuvrer un objet et de l'autre côté, l'idée de manœuvrer est toujours présente, mais cette fois, dans un sens qui consiste à considérer la manipulation comme un agir occulte ou suspect ayant une visée destinée à modifier la réalité ou à influencer un individu et/ou une organisation à son insu.

En d'autres termes, le tyran met en place pour son peuple une idéologie particulière pour qu'il vive en ayant une fausse conscience. On définira cette idéologie comme « *un processus que le soi-disant penseur accomplit sans doute consciemment, mais avec une conscience fausse. Les forces motrices véritables qui le mettent en mouvement lui restent inconnues, sinon ce ne*

⁴⁹ Amorim M., « L'effort pour rendre l'autre bête », *Revue du MAUSS permanente*, 25 janvier 2015 [en ligne], <http://www.journaldumauss.net/?L-effort-pour-rendre-l-autre-bete>. (Consulté en septembre 2019).

⁵⁰ Mainier E. a), *L'illusion de la liberté au travail. Management. Ressources Humaines et Compétences*, Paris : L'Harmattan, 2018,65-113.

serait point un processus idéologique. Aussi s' imagine-t-il des forces motrices fausses ou apparentes. Du fait que c'est un processus intellectuel, il en déduit et le contenu et la forme de la pensée pure, que ce soit de sa propre pensée, ou de celle de ses prédécesseurs. Il a exclusivement affaire aux matériaux intellectuels ; sans y regarder de plus près, il considère que ces matériaux proviennent de la pensée et ne s'occupe pas de rechercher s'ils ont quelque autre origine plus lointaine et indépendante de la pensée. »⁵¹

Les mécanismes de la servitude volontaire étant désormais mis au jour et explicités, il convient d'interroger la question de la vente de soi-même et de se demander si cette attitude développée par certains demandeurs d'emploi n'est pas une forme de servitude volontaire lorsqu'il s'agit de postuler à un premier emploi ou à un nouveau poste.

3. La vente de soi-même

3.1. De la servitude à la vente de sa force de travail

Certains écrits de Karl Marx servent à mieux comprendre la question de la servitude volontaire de certains demandeurs d'emploi. Ce dernier a en effet étudié la question de la servitude pour étayer et développer ses propres théories sur l'économie et le travail. Ainsi, *« le serf ne vend qu'une partie de son travail. Loin de recevoir un salaire du propriétaire de la terre, c'est à lui de fournir une redevance. Le serf appartient à la terre et il rapporte des fruits au maître. »*⁵² En revanche, toujours selon Marx, en ce qui concerne le travailleur libre, celui-ci *« se vend lui-même, et se vend au détail. Il met aux enchères 8, 10, 12, 15 heures de sa vie, c'est-à-dire une journée que rien ne distingue d'une autre. Il l'adjuge à un propriétaire de matières premières, d'instruments de travail et des moyens de subsistance ; ce sera le plus offrant des capitalistes. [...] Le travailleur quitte aussi souvent qu'il veut le capitaliste à qui il s'est loué. Le capitaliste le congédie aussi souvent qu'il lui convient, dès qu'il ne tire plus avantage de lui, ou qu'il n'en tire pas l'avantage espéré. Or, le travailleur n'a qu'un revenu : il vend son travail ; il ne peut pas planter là la classe tout entière des acheteurs, c'est-à-dire la classe des capitalistes, sans renoncer à vivre. »*⁵³ Il appartient ainsi à la classe bourgeoise dès lors qu'il a trouvé l'acheteur de sa force de travail.

⁵¹ Engels F., « Lettre de Friedrich Engels à Franz Mehring, 14 juillet 1893 », in Marx K., Engels F., *Études philosophiques*, Paris : Éditions Sociales, 1968,165.

⁵² Marx K., a), *Travail salarié et capital*, 1849, Œuvres I, Économie, Paris : Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1963, 2010, 205.

⁵³ Marx a) 205.

Dans un autre écrit, cette fois politique, et c'est pour cette raison qu'il faut le manier avec précaution, Karl Marx considérait en 1848 que « *jusqu'à nos jours, toute société reposait [...] sur l'opposition des classes opprimantes et des classes opprimées. Mais pour pouvoir opprimer une classe, il faut lui assurer des conditions telles qu'elle puisse au moins préserver son existence servile. C'est dans le servage même que le serf a réussi à s'élever au rang de membre de la commune, de même que le petit-bourgeois est devenu bourgeois sous le joug de l'absolutisme féodal. Tout au contraire, loin de s'élever avec le progrès de l'industrie, l'ouvrier moderne descend toujours plus bas, au-dessous même des conditions de sa propre classe. L'ouvrier devient un pauper, et le paupérisme se développe plus vite encore que la population et la richesse.* »⁵⁴

La question de la paupérisation a très bien été analysée par Louis Marmoz⁵⁵, ce qui nous permet de sortir du champ politique pour entrer dans le champ scientifique. Selon ce dernier, nous arrivons à la fin - sans date - du capitalisme qui ne peut plus assumer ce pour quoi il a été créé. En utilisant une grille de lecture marxienne, il considère que la paupérisation, en sa qualité de mouvement explicatif permanent, constitue une loi absolue du développement du capitalisme qui peut être entendue comme un ensemble de pertes de libertés (aliénation, réification...).

Nous développerons plus en détail cette question lorsque nous traiterons du système éducatif actuel.

En attendant, on peut dire qu'en régime capitaliste, la force de travail de l'homme se transforme en marchandise. Comme l'explique Louis Marmoz, « *le marché, non seulement permet l'échange, mais lui donne sa forme à l'exploitation de la force de travail. Cependant, l'alignement de la force de travail sur les autres marchandises ne se fait pas sans condition, et ces conditions naissent et sont formées dans le cadre même, dans la particularité du capitalisme comme système historique, comme moyen et comme condition de son développement.* « *La vente de la force de travail comme marchandise implique toute une série de relations historiques et sociales déterminées. L'apparition de la marchandise « force de*

⁵⁴ Marx K., b), *Le Manifeste communiste*, 1848, Œuvres I, Économie, Paris : Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1963, 2010, p. 173.

⁵⁵ Marmoz L., a) « *L'inefficacité croissante de l'enseignement en France, Application de la notion de paupérisation à l'analyse de l'éducation* », Thèse de Doctorat d'État ès Lettres et Sciences Humaines, Caen, 1984.

travail » sur le marché indique que : 1) que le travailleur est personnellement libre ; 2) qu'il est séparé des moyens de production et que ceux-ci sont rassemblés entre les mains de ceux qui ne travaillent pas ; 3) que la productivité du travail à un niveau élevé, c'est-à-dire qu'il est possible de fournir un surtravail ; 4) que l'économie marchande est dominante, c'est-à-dire que la création de surtravail sous la forme de marchandises à vendre est le but de l'achat de la force de travail. »⁵⁶ »⁵⁷

Une fois que la force de travail est vendue par un travailleur libre de choisir celui auquel il la vend, il se produit une forme de chosification des rapports sociaux entre ceux qui ont vendu leurs forces de travail au même acheteur. Plus précisément, le produit du travail se transforme en marchandise et que la valeur du produit ainsi transformé devient elle-même une valeur d'échange. La marchandise produite témoigne de la suprématie de la valeur d'échange sur la valeur d'usage et implique donc la prédominance de l'argent qui, admis comme équivalent général sur le marché des échanges par les membres d'une même communauté où s'achètent et se vendent objets et services, devient un symbole et un objet incontournables. Mais ce qui est le plus important, c'est que Marx montre que la généralisation de l'échange occasionne des transformations sur les choses échangées, autrement dit sur les marchandises, mais également sur les personnes qui les échangent et les produisent. C'est en effet au cours de l'échange que les marchandises « *acquièrent comme valeurs une existence sociale identique et uniforme, distincte de leur existence matérielle et multiforme comme objets d'utilité.* »⁵⁸

Pour Karl Marx, le caractère mystique de la marchandise n'émane pas de sa valeur d'usage. Ce caractère ne provient pas non plus des caractéristiques qui permettent de déterminer la valeur. En réalité, c'est la forme elle-même du produit du travail humain qui est la source énigmatique de la marchandise : « *en général, des objets d'utilité ne deviennent des marchandises que parce qu'ils sont les produits de travaux privés, exécutés indépendamment les uns des autres. L'ensemble de ces travaux privés forme le travail social. Comme les producteurs n'entrent socialement en contact que par l'échange de leurs produits, ce n'est que dans les limites de cet échange que s'affirment d'abord les caractères sociaux de leurs travaux*

⁵⁶ Luxemburg R., *Introduction à l'économie politique*, Paris : Anthropos, 1971, p. 258., citée par Marmoz L., b) « La force de travail : signification et actualité d'une notion toujours disponible », in *Ressources Humaines, Force de travail et Capital Humain. Des notions aux pratiques*, s/d de Louis Marmoz et Véronique Attias-Delattre, Paris : L'Harmattan, 2010, p. 100.

⁵⁷ Marmoz b) 100.

⁵⁸ Marx K., c) *Le Capital*, Livre Premier, 1867, Œuvres I, Économie, Paris : Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1963, 2010 : p 607.

*privés. [...] Il en résulte que pour ces derniers les rapports de leurs travaux privés apparaissent ce qu'ils sont, c'est-à-dire non des rapports sociaux immédiats des personnes dans leurs travaux mêmes, mais bien plutôt des rapports sociaux entre les choses. »*⁵⁹

Une fois que les travailleurs libres ont choisi celui auquel ils vendent leur force de travail, il se produit une forme de chosification des rapports sociaux. Or, cette chosification du travail humain et de l'humain analysée par Marx a retenu toute l'attention de Georg Lukács. Malgré ses difficultés à écrire en allemand, le philosophe hongrois a voulu développer une théorie de la réification⁶⁰ fondée en grande partie sur les écrits de Karl Marx, en particulier lorsque ce dernier traite du caractère fétiche de la marchandise et son secret ainsi que nous venons de le voir.

3.2. La réification

Georg Lukács pense la réification comme la chosification de l'homme et l'étend à des pans entiers de la société capitaliste. Il cite Marx en utilisant une autre version que celle que nous venons d'utiliser concernant le fétichisme de la marchandise⁶¹ et ajoute que « *la séparation de la force de travail et de la personnalité de l'ouvrier, sa métamorphose en une chose, en un objet que l'ouvrier vend sur le marché [...] se répète [également dans le domaine de la bureaucratie], à cette différence près, que ce n'est pas l'ensemble des facultés intellectuelles qui est opprimé par la mécanisation due aux machines, mais une faculté (ou un complexe de facultés) qui est détachée de l'ensemble de la personnalité, objectivée par rapport à elle, et qui devient chose, marchandise. »*⁶² En ce sens, l'économie capitaliste viole « *l'essence humaine de l'homme. »*⁶³

Comme le résume Kostas Axelos, « *le souci majeur de Lukács, c'est la réification, dans le monde bourgeois et capitaliste. [...] La réification métamorphose tout ce qui est et se produit en marchandise [...]. Le monde, produit de l'activité humaine, totalité engendrée par la*

⁵⁹ Marx c) 606-607.

⁶⁰ Lukács G., *Histoire et conscience de classe. Essais de dialectique marxiste*, Traduit de l'allemand par Kostas Axelos et Jacqueline Bois, Paris : Les Éditions de Minuit, 1960.

⁶¹ Nous avons eu l'occasion de démontrer que les erreurs de traduction du philosophe hongrois, du fait de sa méconnaissance de la langue allemande, ont entraîné de nombreuses contrevérités à propos du sens attribué au caractère fétiche de la marchandise et son secret tels qu'ils ont été développés par Karl Marx dans le Livre Premier du *Capital*, in Mainier E., b) « *Le management des ressources humaines : pilotage par les qualifications et par les compétences ; approches théoriques et pratiques* », Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Volume I, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2015, 207-209.

⁶² Lukács, 128.

⁶³ Lukács, 128.

production humaine, et tous les phénomènes auxquels nous avons affaire deviennent hostiles, étrangers. [...] Le monde bourgeois et capitaliste pousse la réification à son paroxysme ; la classe prolétarienne peut et doit y mettre fin, définitivement ; et l'instrument puissant de la suppression de la réification, c'est le Parti. »⁶⁴

Nous n'entrerons évidemment pas dans le champ politique prôné par Lukács pour traiter de notre problématique de recherche, car ce qui nous intéresse ici concerne la réification et son éventuelle acceptation par certains demandeurs d'emploi.

3.3. Des demandeurs d'emploi aux attitudes parfois réifiantes

On peut noter qu'une forme de réification touche les demandeurs d'emploi qui cherchent à « se vendre » pour accéder à un premier emploi ou pour changer de travail. À ce propos, Axel Honneth considérait en 2007 que des signes de réification ressurgissaient de manière importante pour ces catégories d'individus lors des entretiens d'embauche. Autrefois, ces entretiens de recrutement avaient pour fonction de savoir si un candidat convenait à un poste à pourvoir, mais aujourd'hui, l'entretien d'embauche a pris un caractère très différent : « *y occupe une place grandissante le discours de quelqu'un qui a quelque chose à vendre, ce qui exige du candidat qu'il mette en scène son futur engagement dans l'entreprise de manière aussi convaincante et dramatique que possible, au lieu de se contenter de parler des qualifications déjà acquises.*

Ce déplacement de l'objet de l'attention du passé vers l'avenir contraint, selon toute vraisemblance, les personnes concernées à adopter une perspective où elles apprennent à concevoir les attitudes et les sentiments qui se rapportent au travail comme des éléments qu'elles auront plus tard à produire à la manière d'« objets ». Et plus un sujet sera exposé à ces demandes de mise en scène de soi-même, plus il développera la tendance à éprouver tous ses désirs et tous les buts selon le modèle des choses manipulables à merci. »⁶⁵

D'après Honneth, ce type d'exemple n'est pas un pronostic, mais il éclaire « *sur les voies par lesquelles les pratiques sociales peuvent induire la formation d'attitudes réifiantes.* »⁶⁶

⁶⁴ Axelos K., *Préface*, in Lukács G., *Histoire et conscience de classe. Essais de dialectique marxiste*, Traduit de l'allemand par Kostas Axelos et Jacqueline Bois, Paris : Les Éditions de Minuit, 1960, 7-8.

⁶⁵ Honneth A., *La Réification. Petit traité de Théorie critique*, Paris : Éditions Gallimard, 2007, 120-121.

⁶⁶ *Ibidem*, 121.

Dit autrement, ces attitudes relèvent de la réification, de l'aliénation de l'individu, ces notions intégrant la contrainte, le désir de se vendre ainsi que la manipulation des esprits.

4. Application de la grille d'analyse constituée au recrutement de certains demandeurs d'emploi

Dans la mesure où nous avons établi une grille d'analyse à partir du *Discours de la servitude volontaire* et avons retrouvé des éléments qui expliquent les mécanismes de cette forme de comportement, il convient désormais de se poser la question de savoir si ceux qui sont déjà salariés et aspirent à évoluer vers un nouveau poste ou ceux qui cherchent un premier emploi peuvent échapper à la règle déjà imposée aux salariés des grandes entreprises. Autrement dit, pouvons-nous affirmer que les mécanismes que nous avons extraits du texte de La Boétie constituent toujours une grille de lecture utile et efficace pour traiter du recrutement de certaines personnes qui cherchent à trouver un emploi ou à changer de poste de travail ?

4.1. Parler de compétences est devenu une coutume

Aujourd'hui, la notion de compétence a quasiment pris la totalité de l'espace dédié aux qualités professionnelles, et ce, aux dépens de celle de qualification. Bien que ces deux notions possèdent des caractéristiques communes⁶⁷, il n'en demeure pas moins qu'il devient habituel d'évoquer et d'invoquer les compétences que l'on pense détenir pour tenter d'accéder à un nouveau poste au sein d'une même entreprise ou d'une autre ou encore d'accéder à un premier emploi.

Comme on a eu l'occasion de le voir à propos du désir qui se situe, selon Jacques Lacan, entre la demande et le besoin, on notera que la demande occupe une place centrale dans la problématique traitée ici et que le besoin de vendre sa force de travail est impératif pour pouvoir subsister. Le vocabulaire courant admet les termes de « chômeur », de « demandeur d'emploi », mais jamais d'« offreur de services » ou encore d'« offreur de compétences », étant entendu que nous définissons la compétence individuelle comme, non pas une addition de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, mais comme une combinatoire de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être dans un contexte professionnel donné. Les capacités et les qualités requises se recomposent alors et augmentent sans cesse en fonction de l'action

⁶⁷ Oiry E., *De la qualification à la compétence. Rupture ou continuité ?*, Paris : L'Harmattan, 2003.

demandée ou initiée par le travailleur lui-même. En ce sens, la compétence renvoie à la qualification et à sa dimension éducative puisque le travailleur est censé maîtriser les gestes techniques nécessaires à la réalisation de la tâche qui lui incombe ou qu'il prend l'initiative d'effectuer ainsi que les connaissances qui y sont liées. Toutefois, maîtriser des connaissances et des gestes techniques n'est pas suffisant pour être compétent. Le travailleur, dit « compétent », doit aussi être capable d'organiser son travail, voire celui de l'autre, afin d'aboutir à la réalisation d'une performance.

Il est également fondamental que le salarié compétent puisse entrer en relation avec d'autres individus, qu'ils soient membres de l'entreprise ou ayant affaire avec elle. La compétence apparaît donc aussi comme un vecteur de communication.

Enfin, dans un environnement qui évolue sans cesse, la personne compétente doit montrer qu'elle sait s'adapter et effectuer les opérations de correction nécessaires à la réalisation d'une tâche qui demandait telles qualités et capacités hier et qui en demande d'autres aujourd'hui.

En fin de compte, il est possible de dire que la compétence est éminemment contingente, idiosyncrasique et qu'elle ne se transfère pas systématiquement d'une entreprise à une autre, surtout lorsque l'on s'éloigne du travail prescrit par une organisation fonctionnant sur le modèle du taylorisme.

Il s'agit maintenant d'une habitude, ou pour reprendre le vocabulaire d'Étienne de La Boétie, d'une coutume, que les candidats ont acquise au fur et à mesure du temps. Rappelons à ce sujet que la mise en œuvre de la notion de compétence a été initiée au début des années 1990 dans l'industrie sidérurgique et que depuis, elle a eu le temps de parcourir du chemin jusqu'à devenir hégémonique dans les secteurs entrepreneuriaux, de l'insertion professionnelle et du recrutement.

Par exemple, il existe aujourd'hui un dispositif d'aide de formation préalable au recrutement pour les entreprises. *« Cette action permet la mise en place d'une formation de préparation à la prise de poste pour un CDD d'au moins 6 mois à moins de 12 mois, un contrat de professionnalisation à durée déterminée, un contrat de travail temporaire pour des missions de minimum 6 mois sur une période de 9 mois.*

Elle est mise en place lorsque le conseiller Pôle Emploi sollicité a diagnostiqué avec l'employeur la difficulté de trouver un candidat correspondant exactement au profil de poste.

L'objectif est de résorber l'écart entre les compétences du candidat retenu et les compétences requises pour le poste. »⁶⁸

Un autre exemple est édifiant en matière de domination de la notion de compétence dans le vocabulaire actuel : à partir du 1^{er} janvier 2020, un plan d'investissement en compétences (PIC) va voir le jour.⁶⁹ Son montant sera de 15 milliards d'euros répartis sur cinq ans entre les différentes régions françaises et tous les demandeurs d'emploi ayant reçu une proposition d'emploi stable, mais qui doivent préalablement mettre à niveau leurs compétences, pourront bénéficier d'une formation sur-mesure correspondant à la proposition qui leur aura été faite.

On le voit, le vocable de qualification a disparu en grande partie du vocabulaire courant pour être remplacé par celui de compétence. Il est donc maintenant coutumier d'utiliser ce terme, ce mot-valise, qui revoie à nombres d'éléments souvent contradictoires et peu précis, au contraire de la qualification qui avait pour vertu de nommer précisément les éléments auxquels elle faisait référence.

Ce premier élément qu'est la coutume, que nous avons également nommé habitude, issu du *Discours de la servitude volontaire* ne peut donc pas être réfuté dans l'analyse du recrutement de certains demandeurs d'emploi.

4.2. L'orientation de l'éducation vers les compétences et sa paupérisation

À proprement parler, l'éducation ne fait pas partie de la grille de lecture construite à partir de l'analyse du *Discours de la servitude volontaire* puisque le tyran voulait à tout prix que ses sujets soient privés d'éducation. Mais aujourd'hui, on ne peut pas dire que la population française n'est pas de plus en plus éduquée et instruite. Quelques remarques s'imposent donc à ce sujet.

Dans le domaine de l'éducation, de nombreux problèmes persistent, voire s'aggravent. Ainsi, il existe une perméabilité de plus en plus importante entre le système entrepreneurial et le système éducatif. Par exemple, les enseignants, particulièrement au collège, cherchent à évaluer les compétences que leurs élèves ont pu développer dans le cadre de travaux

⁶⁸ Pôle emploi, <https://entreprise.pole-emploi.fr/aides-embauche/touteslesaides>, (Consulté en août 2019).

⁶⁹ Ministère du travail, <https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/transformation-de-l-assurance-chomage-et-de-l-accompagnement-des-chomeurs/article/de-nouveaux-droits-pour-les-demandeurs-d-emploi>, (Consulté en août 2019).

scolaires. Or, nous savons que les compétences scolaires⁷⁰ et professionnelles⁷¹ sont impossibles à évaluer de façon objective, de nombreux obstacles théoriques se posant de manière irréfutable. La question qui se pose consiste donc à savoir si nous ne sommes pas entrés dans une ère de la contradiction éducative venant briser l'essence même de l'éducation.

De cette illustration, il est possible de faire émerger un problème plus profond et majeur, à savoir le problème de la paupérisation de l'éducation.

Nous avons souligné précédemment que, selon Karl Marx, l'ouvrier devenait, avec l'avènement du capitalisme, un *pauper* et que le paupérisme se développait plus vite encore que la population et la richesse.

L'application de la notion de paupérisation appliquée à l'analyse de l'éducation est une problématique que Louis Marmoz a largement abordée dès le début des années 1980⁷² et qu'il continue d'analyser, le temps donnant aux preuves qu'il administre un étayage de plus en plus prégnant.

Pour broser à grands traits sa pensée, on dira que la paupérisation peut être entendue comme un ensemble de pertes de libertés (aliénation, réification...) et qui marque finalement l'achèvement du capitalisme en tant que système historique.

S'agissant de la paupérisation de l'éducation proprement dite, il convient de distinguer la pauvreté et l'exclusion qui sont des états de la paupérisation qui est elle-même un mouvement, une loi absolue explicative. Selon Louis Marmoz, « *la paupérisation se manifeste dans l'éducation qui ne peut y pallier puisque, dans ses efforts pour corriger une société marquée par la paupérisation, l'éducation échoue, tandis que ses possibilités d'action, quelle que soit l'agitation qu'elles suscitent, sont de plus en plus réduites, de plus en plus coûteuses pour une efficacité de moins en moins assurée, aussi bien du côté du développement des*

⁷⁰ Vialle F., « Compétence scolaire : des obstacles théoriques à son évaluation », *La Recherche en Éducation*, n° 15, 2016, 63-77.

⁷¹ Mainier E., c), « La compétence à l'épreuve de la réification », in *Ressources Humaines, Force de travail et Capital Humain. Des notions aux pratiques*, s/d de Louis Marmoz et Véronique Attias-Delattre, Paris : L'Harmattan, 2010, 27-64.

⁷² Marmoz L., a) et Marmoz L., c) « Paupérisation et éducation : dernière étape du capitalisme », in Marmoz L., Correa da Silva Freitas M., Paiva de Araujo W., *Educação e pauperização - tradições, referências, aplicações*, Manaus : Valer, 2013, 10-46.

individus que de celui de la protection et du développement de la société en vigueur. »⁷³ Et : « Lorsque l'on veut rendre compte d'une mauvaise adéquation entre l'emploi et la formation, lorsque l'on constate l'inégale répartition des chances scolaires, lorsque l'on remarque les coûts relatifs croissants de l'enseignement, on évoque souvent « l'inefficacité de l'enseignement », en faisant de ce problème une question soit morale, soit de mauvaise administration. Le problème est pourtant tout autre : dans un pays caractérisé par la structure et la gestion capitaliste de son économie, cette inefficacité n'est pas une malfaçon qui serait possible, dans le cadre du type de société en place et des institutions existantes, de corriger, de rectifier. Cette inefficacité est caractéristique du capitalisme et l'un des signes de l'incapacité de ce système à servir indéfiniment le développement économique et social. »⁷⁴

On ne peut donner ici qu'un aperçu de cette question extrêmement riche et complexe, mais il est toutefois possible de dire que le système éducatif s'étirole et continuera de s'étioler au fur et à mesure que le capitalisme en tant que système historique s'éteindra comme tout autre système historique, au sens où ce dernier est justement historique.

Dans tous les cas, nous l'avons vu et prouvé⁷⁵, les liaisons formation-emploi sont de plus en plus fragiles. C'est pour cette raison que le Gouvernement français va investir dans les compétences, notamment au travers du Plan d'Investissement en Compétences (PIC).

Nous ne développerons pas plus loin cette question riche de sens et d'enseignements. Il s'agissait seulement pour nous de pointer des éléments qui vont dans le sens d'un déclin, d'un affaiblissement de l'éducation dans les pays à économie capitaliste dont fait partie la France.

4.3. Le désir de dire à l'autre ce qu'il désire entendre

Pour trouver un emploi, il va de soi qu'il faut, après avoir établi un *curriculum vitae* et une lettre de motivation, obtenir un entretien d'embauche. Sans cet entretien, il ne peut y avoir de rencontre entre celui ou celle qui vend sa force de travail librement et celui ou celle qui veut l'acheter.

De nombreuses personnes, accompagnées ou non, cherchent la manière de se démarquer de leurs concurrents. Il faut en effet faire la différence dans un pays où le taux d'emploi des 15-64 ans s'élevait à 65,55 % en France au premier trimestre 2019 contre un taux de 67,79 %

⁷³ Marmoz c) 25.

⁷⁴ Marmoz c) 25-26.

⁷⁵ Mainier E., d) « *De la qualification à la disqualification. Essai d'analyse des causes du chômage de longue durée des titulaires du baccalauréat âgés de moins de trente ans en Basse-Normandie* », Mémoire de Maîtrise en sciences de l'éducation, Université de Caen, 1993.

dans la zone euro et de 68,69 % pour les pays de l'OCDE.⁷⁶ Quelle que soit la tranche d'âge concernée, la concurrence reste très importante entre les différents candidats.

Une des solutions consiste à développer le désir de dire à l'éventuel employeur ce qu'il désire entendre, quitte à adopter un comportement réifiant.

Nombreuses sont les recherches sur internet qui emploient les mots-clés « se vendre », « comment se vendre dans une lettre de motivation », « comment se vendre à un entretien », « comment se vendre sans expérience », « comment se vendre pour un poste », « comment se vendre soi-même »...

La difficulté pour connaître combien de fois ces mots-clés sont consultés relève des entreprises et plus précisément d'une démarche marketing ou d'un chercheur travaillant dans un laboratoire de recherche, ce qui n'est pas notre cas.

Le moteur de recherche leader du marché met à disposition un outil payant pour connaître et choisir les mots-clés les plus utilisés et donc les plus efficaces pour les entreprises adoptant une démarche marketing pour un produit ou un service à proposer.

On voit fleurir un nombre de conseils conséquent engageant les candidats à dire ce que les éventuels employeurs et/ou les cabinets de recrutement, mais, dans ce dernier cas, dans une moindre mesure, auront tendance à vouloir entendre des candidats aux postes à pourvoir.

Là encore, le désir de désirer le désir de l'éventuel employeur se manifeste de manière concrète et vient conforter l'analyse de La Boétie.

D'une manière générale, on observe qu'une réelle dérive vers des attitudes réifiantes s'installe de plus en plus fréquemment et ce, grâce aussi à l'outil que constitue la manipulation des esprits.

4.4. La manipulation des esprits

Une phrase prononcée en 2004 par Patrick Le Lay, alors Président Directeur Général du groupe TF1, dans un ouvrage intitulé *Les dirigeants face au changement* paru la même année, est restée célèbre et lourde de sens quant à la manipulation des esprits. Ce dernier a en effet précisément déclaré : « *Il y a beaucoup de façons de parler de la télévision. Mais dans une perspective « business », soyons réalistes : à la base, le métier de TF1, c'est d'aider Coca-Cola à vendre son produit [...]. Or pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau*

⁷⁶ OCDE, <https://data.oecd.org/fr/emp/taux-d-emploi.htm>. (Consulté en août 2019).

Rappelons que le taux d'emploi mesure l'utilisation des ressources de main-d'œuvre disponibles. Il est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population en âge de travailler.

*du téléspectateur soit disponible. [...] Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau disponible. »*⁷⁷

Il n'y a rien donc d'étonnant à ce que nous voyons toujours plus de publicités sur les écrans, d'ailleurs de plus en plus nombreux avec l'apparition des tablettes et des smartphones. Or, une campagne publicitaire développée par un spin-off baptisé Edgewell Personal Care en 2015 pour promouvoir le rasoir Wilkinson Xtreme 3 Ultimate Plus été diffusée récemment sur tous ces écrans.

On y voit un homme se raser entièrement la barbe et les cheveux afin de pouvoir ressembler le plus possible à la personne susceptible de le recruter, vraisemblablement le chef d'entreprise dont le visage trône sur des tableaux dans une salle d'attente remplie de candidats, pour passer un entretien d'embauche lui permettant de se démarquer de ses concurrents potentiels.⁷⁸

Ne s'agissait-il pas là d'une volonté de diffuser à grande échelle un discours centré sur les notions de servitude volontaire et de réification ?

On peut donc déduire de ces éléments que la grille de lecture que nous a procurée l'analyse du *Discours de la servitude volontaire* reste toujours féconde et d'actualité. Il subsiste bel et bien une manipulation des esprits.

Pour conclure, nous dirons d'abord avec Jean-Pierre Durand que la nouvelle organisation du travail et des rapports salariaux permet de mettre en avant la notion d'« *implication contrainte* »⁷⁹, notamment avec l'avènement de la notion de compétence. Auparavant, l'employeur achetait un temps de force de travail sans avoir la moindre garantie à propos de la qualité de son usage ; « *avec la construction de l'implication contrainte, qui mobilise la subjectivité du salarié, l'employeur dispose de garanties qu'il n'avait pas. D'un autre point de vue, celui du salarié, ce dernier est contraint d'accepter sa condition, de nier sa dépendance ou sa domination dans le rapport inégal qu'il entretient avec son employeur et plus encore de prouver un engagement sans faille sur les objectifs de ce dernier. Alors l'aliénation fonctionne à deux niveaux complémentaires [...] : d'une part, à travers l'aliénation objective du salarié par*

⁷⁷ Le Lay P., in Les associés d'EIM, *Les dirigeants face au changement, Baromètre 2004*, Paris : Éditions du Huitième jour, 2004, cité par Hubé N., Chupin I., Kaciaf N., *Histoire politique et économique des médias en France*, Paris : Éditions La Découverte, 2009, 87.

⁷⁸ YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=kR22mMJchTE>

⁷⁹ Durand J.-P., « Les outils contemporains de l'aliénation du travail », *Actuel Marx*, n° 39, 2006, 117.

rapport au capital qui l'emploie [...] ; d'autre part, à travers une aliénation subjective, [le salarié] doit faire preuve d'un engagement, d'une mobilisation de son être (le savoir-être par exemple) sur les objectifs de son employeur. [...]

D'où aussi la possibilité de recourir à la notion de servitude volontaire pour rendre compte de cette soumission et de cet asservissement. » (Durand, 2006, 117-118)

Plus généralement, nous démontrons ici que nombre d'éléments figurant dans le texte écrit par Étienne de La Boétie au XVI^e siècle peuvent toujours s'appliquer avec pertinence et efficacité au XXI^e siècle dans le cadre du recrutement de certains demandeurs d'emploi qui désirent adopter un comportement réifiant afin de louer, plus facilement leur semble-t-il, leur force de travail à un employeur, dans une société où les travailleurs en général sont devenus à la fois libres et contraints d'adhérer aux normes en vigueur qui ne leur laissent que peu de choix s'ils veulent changer de poste ou trouver un premier emploi.

Références

- Axelos K. (1960). *Préface*, in Lukács G., *Histoire et conscience de classe. Essais de dialectique marxiste*, Traduit de l'allemand par Kostas Axelos et Jacqueline Bois, Paris : Les Éditions de Minuit.
- Didier B. (2005). « Les logiques du désir entre névrose et psychose », *Cahiers de psychologie clinique*, n° 24, 2005/1.
- Durand J.-P. (2006). « Les outils contemporains de l'aliénation du travail », *Actuel Marx*, n° 39.
- Engels F. (1968). « Lettre de Friedrich Engels à Franz Mehring, 14 juillet 1893 », in Marx K., Engels F., *Études philosophiques*, Paris : Éditions Sociales.
- Freud S. (1900). *L'interprétation du rêve*, Paris : PUF, 2004, OCF. Psychanalyse, vol. IV, 1899-1900.
- Freud S. (1925, pour la traduction française, 1978). *Le rêve et son interprétation*, Traduit de l'allemand par Hélène Legros, Paris : Gallimard.
- Honneth A. (2007). *La Réification. Petit traité de Théorie critique*, Paris : Éditions Gallimard,.

- Hubé N., Chupin I., Kaciaf N. (2009). *Histoire politique et économique des médias en France*, Paris : Éditions La Découverte.
- La Boétie E. (1576). *Discours de la servitude volontaire*, Paris : Flammarion, 2016.
- Lacan J. (1966). *Écrits*, Paris : Éditions du Seuil.
- Lukács G. (1960). *Histoire et conscience de classe. Essais de dialectique marxiste*, Traduit de l'allemand par Kostas Axelos et Jacqueline Bois, Paris : Les Éditions de Minuit.
- Mainier E. (1993). « *De la qualification à la disqualification. Essai d'analyse des causes du chômage de longue durée des titulaires du baccalauréat âgés de moins de trente ans en Basse-Normandie.* », Mémoire de Maîtrise en sciences de l'éducation, Université de Caen.
- Mainier E. (2010). « La compétence à l'épreuve de la réification », in *Ressources Humaines, Force de travail et Capital Humain. Des notions aux pratiques, s/d* de Louis Marmoz et Véronique Attias-Delattre, Paris : L'Harmattan.
- Mainier E. (2015). « *Le management des ressources humaines : pilotage par les qualifications et par les compétences ; approches théoriques et pratiques* », Volume I, Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Mainier E. (2018). *L'illusion de la liberté au travail. Management, Ressources Humaines et Compétences*, Paris : L'Harmattan.
- Marmoz L. (1984). « *L'inefficacité croissante de l'enseignement en France, Application de la notion de paupérisation à l'analyse de l'éducation.* », Thèse de Doctorat d'État ès Lettres et Sciences Humaines, Caen.
- Marmoz L. (2010). « La force de travail : signification et actualité d'une notion toujours disponible », in *Ressources Humaines, Force de travail et Capital Humain. Des notions aux pratiques, s/d* de Louis Marmoz et Véronique Attias-Delattre, Paris : L'Harmattan.
- Marmoz L. (2013). « Paupérisation et éducation : dernière étape du capitalisme », in Marmoz L., Correa da Silva Freitas M., Paiva de Araujo W., *Educação e pauperização - tradições, referências, aplicações*, Manaus : Valer.
- Marx K. (1867 - 1963, 2010). *Le Capital*, Livre Premier, Œuvres I, Économie, Paris : Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.
- Marx K. (1848 - 1963, 2010). *Le Manifeste communisme*, Œuvres I, Économie, Paris : Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.
- Marx K. (1849 - 1963, 2010). *Travail salarié et capital*, Œuvres I, Économie, Paris : Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.

- Oiry E. (2003). *De la qualification à la compétence. Rupture ou continuité ?*, Paris : L'Harmattan.
- Schneider M. (2005). *Big Mother. Psychopathologie de la vie politique*, Paris : Éditions Odile Jacob.
- Vialle F. (2016). « Compétence scolaire : des obstacles théoriques à son évaluation », *La Recherche en Éducation*, n° 15.

Sites internet

- Amorim M., « L'effort pour rendre l'autre bête », *Revue du MAUSS permanente*, 25 janvier 2015 [en ligne], <http://www.journaldumauss.net/./?L-effort-pour-rendre-l-autre-bete>.
- Convention Européenne des Droits de l'Homme, Article 4, https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf.
- Encyclopédie Larousse, « *Esclaves et serfs* », <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/servage/91536>.
- Guide sur l'article 4 de la Convention - Interdiction de l'esclavage et du travail forcé, https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Art_4_FRA.pdf.
- Ministère du travail, <https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/transformation-de-l-assurance-chomage-et-de-l-accompagnement-des-chomeurs/article/de-nouveaux-droits-pour-les-demandeurs-d-emploi>.
- Nations Unies, Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage adoptée par une conférence de plénipotentiaires réunie en application des dispositions de la résolution 608 (XXI), Genève, 7 septembre 1956, <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/SupplementaryConventionAbolitionOfSlavery.aspx>.
- OCDE, <https://data.oecd.org/fr/emp/taux-d-emploi.htm>.
- Pôle emploi, <https://entreprise.pole-emploi.fr/aides-embauche/touteslesaidés>.
- YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=kR22mMJchTE>